



**Conseil Economique  
et Social**

Distr.  
GENERALE

E/CN.4/1995/87/Add.1  
13 février 1995

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME  
Cinquante et unième session  
Point 21 de l'ordre du jour provisoire

SERVICES CONSULTATIFS DANS LE DOMAINE DES DROITS DE L'HOMME

Situation des droits de l'homme au Cambodge

Rapport du Représentant spécial du Secrétaire général pour les droits  
de l'homme au Cambodge, M. Michael Kirby, présenté en application  
de la résolution 1994/61 de la Commission

Additif

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>
INTRODUCTION . . . . .	1 - 3
RECOMMANDATIONS FORMULEES PAR LE REPRESENTANT SPECIAL A LA SUITE DE SA CINQUIEME MISSION . . . . .	4 - 47
A. Droit à la santé . . . . .	4 - 8
B. Droits culturels . . . . .	9 - 10
C. Droit à l'éducation . . . . .	11 - 14
D. Droit au travail . . . . .	15 - 18
E. Droit à un environnement sain et droit au développement durable . . . . .	19 - 20
F. Lois et pratiques nouvelles . . . . .	21 - 22
G. Indépendance du pouvoir judiciaire et primauté du droit . . . . .	23 - 26

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphe</u> s
H. Prisons et autres établissements de détention . . . . .	27 - 31
I. Liberté d'expression et projet de loi sur la presse .	32 - 33
J. Droit d'être élu et de participer à la conduite des affaires publiques . . . . .	34 - 35
K. Groupes vulnérables, notamment les femmes, les enfants et les minorités . . . . .	36 - 39
L. Obligations concernant l'établissement de rapports en vertu de conventions internationales . . . . .	40
M. Questions de sécurité . . . . .	41 - 45
N. Aide et appui techniques actuellement fournis . . . . .	46 - 47

Annexe : Programme de la cinquième mission du Représentant spécial

## INTRODUCTION

1. Le présent additif contient les recommandations formulées par le Représentant spécial à la suite de la cinquième mission qu'il a effectuée au Cambodge, du 19 au 27 janvier 1995. Le rapport proprement dit (E/CN.4/1995/87) contient les recommandations formulées à la suite de la quatrième visite (16-18 novembre 1994). En ce qui concerne la période qui va de mars à octobre 1994, la Commission est saisie du document A/49/635. Dans un autre additif à venir, le Représentant spécial présentera à la Commission une liste de lettres adressées au Gouvernement cambodgien qui contiennent des recommandations relatives à des cas spécifiques.

2. Le Représentant spécial tient à exprimer ses sincères remerciements au Gouvernement cambodgien pour la coopération sans faille dont il a bénéficié durant sa mission. Comme par le passé, toutes les portes auxquelles il a frappé, qu'il s'agisse de prisons, de tribunaux ou d'hôpitaux, lui ont été ouvertes.

3. Le Représentant spécial prend acte de l'insigne honneur que Sa Majesté Preah Bat Samdech Preah Norodom Sihanouk Varman, roi du Cambodge, lui a fait en le recevant en audience, le 27 janvier 1995. La position de Sa Majesté en tant que protecteur constitutionnel des droits et libertés et garant des traités internationaux ratifiés par le Cambodge, et sa volonté maintes fois réaffirmée de défendre les droits de l'homme de tous les Cambodgiens, ont beaucoup aidé le Représentant spécial et le Centre pour les droits de l'homme dans leur tâche, ce dont ils lui sont infiniment reconnaissants.

### RECOMMANDATIONS FORMULEES PAR LE REPRESENTANT SPECIAL A LA SUITE DE SA CINQUIEME MISSION

#### A. Droit à la santé

4. Le Représentant spécial appelle une fois de plus l'attention sur la nécessité d'améliorer l'infrastructure des services de santé au Cambodge. Le budget de la santé approuvé pour 1995 est en recul de 10 % par rapport à celui de l'année précédente. Par habitant, il s'agit du plus faible taux de dépenses publiques pour la santé dans le monde. Le Représentant spécial exhorte le gouvernement à accroître les dépenses de santé, tant en valeur absolue que par habitant.

5. La plus haute priorité devrait être accordée à l'information du peuple cambodgien sur la propagation du SIDA/VIH et à sa protection contre ce fléau. Outre les mesures mentionnées dans les rapports précédents, le Représentant spécial recommande :

a) que les plus hautes autorités cambodgiennes déclarent la question du SIDA/VIH cause nationale exigeant une intervention urgente et effective des pouvoirs publics;

b) qu'il soit suggéré à Sa Majesté le roi d'accorder son soutien à l'action capitale menée par le Comité national et les comités régionaux contre le SIDA dans le domaine de l'éducation du public et de l'assistance à la lutte contre la propagation du SIDA/VIH;

c) que le premier Président du gouvernement envisage d'accepter de présider le Comité interministériel sur le SIDA, afin de montrer l'importance qu'il accorde à cet organe;

d) que la question du SIDA/VIH soit abordée dans une optique multisectorielle, comme l'ont recommandé l'OMS et les autres organismes compétents, et que cette approche soit étudiée, encouragée, développée et approfondie, afin de parvenir à une mobilisation et une participation active de tous les secteurs de l'Etat et de la société; il faut en particulier améliorer et renforcer l'action et le rôle du Comité interministériel, spécialement par la création d'une équipe spéciale ou d'un comité de lutte contre le SIDA/VIH dans tous les ministères directement concernés;

e) que la stratégie cambodgienne de lutte contre la propagation du SIDA/VIH soit fondée sur de meilleures données empiriques et que la collecte des données pertinentes soit constamment contrôlée, pour ce qui est en particulier des tests de dépistage du VIH chez les militaires et dans les stocks de produits sanguins, en collaboration avec le Centre national de transfusion sanguine du Ministère de la santé. Il conviendrait d'instituer sans délai le contrôle suivi d'un groupe témoin de Cambodgiens afin de déceler les éventuels cas de séropositivité;

f) que soit envisagée la mise en place de tests gratuits de dépistage du VIH et des maladies vénériennes dans des dispensaires spéciaux créés dans toutes les provinces, en collaboration avec les principaux hôpitaux. A l'heure actuelle, il n'existe qu'un seul établissement de ce type, à Phnom Penh. Ces établissements devraient garantir la confidentialité des résultats des tests et offrir des conseils aux personnes séropositives;

g) qu'une attention particulière soit accordée à l'éducation dans le domaine du SIDA/VIH des soldats et policiers, des prostituées, des jeunes et d'autres membres de groupes à risque;

h) que la décision de fermer les maisons de prostitution soit annulée, étant donné qu'elle ne fait que rejeter la prostitution dans la clandestinité, hors de portée des autorités sanitaires;

i) que la télévision, la radio, la presse écrite, les bandes-vidéo et autres moyens de communication soient utilisés pour diffuser l'information concernant le SIDA/VIH, ses modes de transmission, ses effets dévastateurs, les souffrances qu'il occasionne et les moyens de le prévenir, notamment par l'utilisation de préservatifs et de seringues stériles;

j) que soit envisagée la réglementation juridique de l'emploi de seringues par les pharmaciens, les herboristes et les praticiens de médecines non officielles. Le Ministère de la santé devrait informer sans délai ces praticiens et le public en général, des dangers de l'emploi d'un matériel non stérilisé;

k) que le Ministère de la santé avertisse les agents hospitaliers et les praticiens privés des grands dangers de propagation du SIDA/VIH par le biais de seringues non stérilisées; plus particulièrement, une information sur le SIDA/VIH devrait être incorporée à la formation de tous les agents sanitaires;

l) que le Ministère de la santé étudie la possibilité d'obtenir auprès de donateurs internationaux des préservatifs gratuits ou à prix subventionnés, afin de réduire le risque de propagation du SIDA/VIH, en particulier parmi les groupes cibles à plus fort risque;

m) qu'une attention particulière soit accordée à l'information et à l'assistance dans le domaine du SIDA, en liaison avec les soins de santé destinés aux femmes cambodgiennes. L'éducation sur le SIDA devrait être intégrée aux autres programmes touchant les droits fondamentaux des femmes et des enfants; en particulier, une information simple et claire sur le SIDA/VIH devrait être incorporée aux programmes d'enseignement des écoles secondaires. En collaboration avec les ONG qui s'occupent des droits de l'homme et les organisations de femmes, il conviendrait de s'efforcer de donner aux femmes les moyens de se protéger elles-mêmes contre les risques de contamination par le VIH et d'apprendre à leurs enfants ce qu'est le SIDA/VIH. Il conviendrait de s'intéresser plus particulièrement à l'éducation des femmes de militaires et de policiers. Le Représentant spécial se félicite de l'offre de coopération faite par les coministres de la défense, à laquelle le Centre pour les droits de l'homme devrait donner la suite voulue;

n) qu'il soit mis fin à la censure de fait pratiquée à la télévision publique à l'égard de publicités qui appellent en des termes exacts l'attention sur le SIDA, ses causes et les moyens de le prévenir. Il est capital que cette information soit disponible en langue khmère et que les Cambodgiens ne soient pas obligés de s'en remettre aux médias internationaux pour une information aussi vitale pour leur vie et leur santé. Des affiches, des bandes dessinées et des tracts sur le SIDA, rédigés en langue khmère et dans d'autres langues de minorités, devraient être affichés ou disponibles dans les lieux publics et les administrations et adressés aux groupes cibles particulièrement vulnérables;

o) que les pouvoirs publics se penchent de près sur la question des enfants vendus par leurs parents à des réseaux de prostitution et sur le nombre croissant d'enfants des rue à Phnom Penh. L'âge légal du consentement à l'acte sexuel devrait être appliqué rigoureusement.

6. La communauté des donateurs devrait mobiliser le plus tôt possible des fonds et une assistance technique en quantités suffisantes pour aider les pouvoirs publics, dès que ceux-ci auront fait la preuve, au plus haut niveau, qu'ils sont pleinement et effectivement résolus à lutter contre cette épidémie.

7. Les pouvoirs publics devraient veiller à ce que les Cambodgiennes puissent disposer facilement de l'information relative à l'espacement des naissances et aux moyens, si elles le souhaitent, de limiter la taille de la famille et d'éviter les grossesses répétées ou non désirées. Cette information devrait être fournie en particulier aux femmes vivant dans les districts

ruraux, qui regroupent plus de 80 % de la population du pays. Elle devrait en outre tenir compte du fait que la population cambodgienne compte actuellement une forte proportion de femmes. Il conviendrait aussi qu'elle fasse appel aux moyens modernes de communication et soit préparée en consultation avec les organisations de défense des droits de l'homme, les organisations non gouvernementales et les groupes de femmes.

8. Le Représentant spécial appelle l'attention sur la nécessité de rénover les installations de l'hôpital Monivong, en particulier son infrastructure. Il conviendrait aussi de s'assurer de l'utilisation efficace de cet hôpital par le Ministère de l'intérieur pour le traitement des prisonniers et les examens de médecine légale. Les donateurs sont encouragés à participer à sa rénovation, contribuant ainsi au resserrement des liens entre les différents aspects des droits de l'homme.

#### B. Droits culturels

9. Le Représentant spécial se félicite grandement de l'important travail accompli par l'UNESCO pour la protection et la préservation des temples et monuments du site d'Angkor, sur lequel il s'est rendu pendant sa cinquième mission. Il se félicite également des travaux de restauration du site effectués par les experts techniques dépêchés par l'Ecole française d'Extrême-Orient et par l'équipe pour la sauvegarde d'Angkor dépêchée par le Gouvernement japonais. Il accueille avec satisfaction l'annonce de la future participation d'experts d'autres pays, sous l'égide du Comité international de coordination.

10. La poursuite des vols et exportations de pièces du patrimoine culturel cambodgien demeure un sujet de préoccupation. Le Représentant spécial recommande de nouveau l'adoption des mesures de police voulues pour préserver et protéger les trésors culturels du Cambodge. Il a été heureux d'apprendre que les cas de vols de biens culturels sont en diminution depuis quelque temps et que, dans plusieurs cas, les coupables ont été appréhendés, poursuivis en justice et condamnés. Le gouvernement devrait faire une large publicité à ces affaires, à titre d'avertissement aux émules potentiels des auteurs de tels actes.

#### C. Droit à l'éducation

11. Le Représentant spécial a relevé une fois de plus l'attitude positive du gouvernement, de l'armée, de la police, des membres du corps judiciaire et d'autres à l'égard de l'enseignement des droits de l'homme. Il tient néanmoins à faire un certain nombre de recommandations supplémentaires au gouvernement et au Centre pour les droits de l'homme.

12. Le Centre devrait continuer de mettre au point des moyens propres à diffuser les principes relatifs aux droits de l'homme, en des termes plus simples et plus concrets, en langue khmère, auprès des écoles, de l'armée, de la police et du grand public. Il conviendrait également de poursuivre les activités du Centre visant à améliorer les moyens de formation des organisations non gouvernementales cambodgiennes, afin de favoriser une formation ciblée et efficace, en direction de la police notamment.

Les organisations non gouvernementales cambodgiennes telles que l'Association cambodgienne pour la défense des droits de l'homme et le développement (ADHOC), l'Institut cambodgien pour les droits de l'homme, l'Equipe spéciale pour les droits de l'homme au Cambodge et la Ligue cambodgienne pour la promotion et la défense des droits de l'homme (LICADHO), devraient exploiter davantage les possibilités offerte par les dessins animés et les bandes dessinées pour l'initiation des élèves des écoles aux notions fondamentales des droits de l'homme. Chaque fois que possible, ces activités devraient être menées en collaboration avec le Ministère de l'éducation, à l'instar du travail accompli, par exemple, par l'Institut cambodgien pour les droits de l'homme et des enseignants de tous les niveaux scolaires pour élaborer des programmes d'enseignement des droits de l'homme. Le Centre pour les droits de l'homme devrait continuer d'encourager de telles activités et de veiller à ce qu'elles englobent l'enseignement des droits de l'homme protégés en vertu de la Constitution, des conventions ratifiées par le Cambodge et du droit cambodgien. La traduction des instruments internationaux en langue khmère constitue un élément positif qui devrait être poursuivi plus avant. Il conviendrait de développer la coopération dans ce domaine avec l'UNESCO, l'UNICEF, le HCR, l'OIT et l'OMS.

13. L'une des caractéristiques de la vie rurale au Cambodge réside dans la très grande audience des émissions radiophoniques en langue khmère et le grand nombre de magnétoscopes disponibles. Il conviendrait donc d'étudier la possibilité de produire des vidéocassettes simplifiées contenant des pièces de théâtre sur les thèmes des droits de l'homme, en consultation avec les organisations non gouvernementales cambodgiennes et autres organismes s'occupant des droits de l'homme, afin d'illustrer de manière effective les principes du droit national et international relatifs aux droits de l'homme. Il conviendrait de se pencher plus particulièrement sur les principes inscrits dans la Constitution cambodgienne et dans les conventions internationales relatives aux droits de l'homme que le Cambodge a ratifiées.

14. Parmi les sujets qui revêtent une importance particulière pour l'enseignement du respect des droits de l'homme et qui continuent d'appeler une attention soutenue du gouvernement et du Centre, il y a lieu de citer les suivants :

- a) Respect des caractéristiques démocratiques de la Constitution et, à cet égard, du rôle de Sa Majesté le roi, ultime recours pour la défense des droits de l'homme, du Conseil des ministres, des membres de l'Assemblée nationale et du pouvoir judiciaire indépendant;
- b) Respect des droits des minorités ethniques et autres;
- c) Respect pour l'environnement vulnérable du Cambodge qui doit être en particulier protégé du double problème des inondations et de la sécheresse, causé ou aggravé par le déboisement et autres interventions affectant le milieu naturel; et
- d) Respect de l'honnêteté dans la vie publique.

D. Droit au travail

15. Le Représentant spécial se félicite des programmes bien ciblés de création d'emplois mis en oeuvre par le PNUD, le PAM et l'OIT. Il rend en particulier hommage au travail accompli par le PAM, la Croix-Rouge cambodgienne et l'Organisation non gouvernementale "Concern" dans le domaine de l'assistance d'urgence aux personnes déplacées à l'intérieur du pays, comme celles auxquelles le Représentant spécial a rendu visite au cours de sa cinquième mission dans le district de Puok (Siem Reap) et dans la province de Kompong Speu. Le programme "Des vivres pour du travail" et autres activités admirables du PAM et d'autres organismes sont fort opportuns, encore que le programme susmentionné devrait être appliqué avec plus d'égards pour les difficultés spéciales rencontrées par les personnes âgées, les handicapés, les femmes enceintes et les mères d'enfants en bas âge. Cette forme d'assistance internationale d'urgence devrait continuer d'avoir pour objectif important de ne pas susciter un esprit de mendicité et de favoriser au contraire le respect de soi et le sens du service public utile.

16. Le Représentant spécial appelle l'attention sur la situation d'urgence occasionnée par les phases d'inondations et de sécheresse qui se sont succédé en 1994-1995 et qui ont singulièrement réduit la production de riz au Cambodge et contraint à en importer des quantités non négligeables pour éviter la disette à de larges couches de la population. Ce drame, aggravé par la situation d'insécurité et l'augmentation soudaine du nombre des personnes déplacées à l'intérieur du pays à la fin de 1994 (phénomène qui s'est depuis nettement ralenti), a nécessité des mesures d'urgence de la part du gouvernement et de la Croix-Rouge cambodgienne, ainsi qu'une assistance internationale, fournie notamment par le PAM. Le Représentant spécial félicite ce dernier de sa réaction rapide face à cette situation. Il accueille avec satisfaction l'ouverture du Bureau de coordination technique de l'Union européenne et l'intérêt que cette dernière porte à l'assistance technique dans le domaine des droits de l'homme, notamment le droit à l'éducation, le droit à la santé et l'aide aux réfugiés et aux organisations non gouvernementales cambodgiennes de défense des droits de l'homme.

17. Le Représentant spécial appelle l'attention sur le fait que le PAM et d'autres organismes apportent des secours à court terme (voir plus loin, section E) mais qu'il faut définir des stratégies à long terme de lutte contre les causes artificielles des problèmes qui ont exacerbé la chute de la production de riz au Cambodge, qui était auparavant un grand exportateur de cette denrée. La recherche de solutions à long terme suppose :

a) la fourniture de semences à fort rendement, d'engrais et d'insecticides;

b) l'installation de pompes appropriées et de matériel pour le creusement de puits;

c) la remise en état de canaux devenus trop vieux et peu utilisés et la construction de nouveaux canaux, digues et puits;



d) une exploitation rationnelle et raisonnable des réserves forestières;

e) le lancement d'un grand programme national de reboisement protégé.

18. Le Représentant spécial apprécie les priorités établies par la FAO dans ses activités au Cambodge.

E. Droit à un environnement sain et droit au développement durable

19. Les recommandations relatives à l'élaboration d'un plan national de protection de l'environnement et à l'arrêt immédiat de l'abattage illégal des arbres, dont il a été question dans le rapport à l'Assemblée générale (A/49/635), sont aujourd'hui encore plus urgentes en raison des catastrophes écologiques de 1994-1995. Selon les avis donnés au Représentant spécial, les inondations de la fin de 1994, qui ont détruit une grande partie de la récolte de riz, pourraient être en partie imputables au déboisement et à l'élimination de la protection naturelle contre l'écoulement des eaux de ruissellement et des boues alluviales. La sécheresse qui a suivi a aggravé les problèmes d'approvisionnement en eau. En bien des endroits, le niveau de l'eau n'a jamais été aussi bas, qu'il s'agisse du principal système fluvial du Cambodge ou des principaux lacs. Une stratégie nationale concertée de prévention du déboisement et de conservation du milieu naturel aidera à inverser la tendance dangereuse actuelle. Le Représentant spécial recommande au gouvernement et à l'Assemblée nationale de se pencher d'urgence sur la question des mesures qui s'imposent pour protéger l'environnement et réglementer strictement à l'avenir l'abattage du bois au Cambodge.

20. Le Centre devrait envisager la possibilité d'organiser au Cambodge un séminaire sur le droit à un environnement sain et au développement durable. Des experts de renommée internationale devraient être invités à participer à cette manifestation afin d'appeler l'attention sur la fragilité de l'environnement cambodgien et sur les dangers que lui fait courir la reprise de l'abattage des arbres. Il conviendrait que participent à ce séminaire des représentants du gouvernement, de l'armée, du secteur privé, des organisations non gouvernementales de défense des droits de l'homme et des groupes communautaires, ainsi que des organismes compétents des Nations Unies. Les conclusions de ce séminaire devraient faire l'objet d'une large publicité dans les médias cambodgiens. Il conviendrait de produire des bandes-vidéo qui expliqueraient les périls que court l'environnement cambodgien et seraient distribuées partout dans le Cambodge, pour l'édification tant des autorités que des communautés. Les participants au séminaire se pencheraient également sur la rénovation du réseau d'irrigation cambodgien, négligé et en mauvais état, et sur la reconstitution des voies d'eau et lacs intérieurs. Le Représentant spécial recommande d'envisager d'urgence ces initiatives, les secours d'urgence n'étant par définition pas susceptibles de se poursuivre indéfiniment. Il faut leur substituer des mesures qui s'attaquent aux causes fondamentales du problème et des initiatives qui soient porteuses d'effets à long terme.

F. Lois et pratiques nouvelles

21. Le Représentant spécial réitère l'appel qu'il a lancé dans son précédent rapport en vue de la promulgation de nouvelles lois, et relève qu'une loi sur l'immigration (mais non sur la nationalité et les réfugiés) a été promulguée et qu'un projet de loi sur la presse a été présenté à l'Assemblée nationale. Il signale plus loin (voir sect. K) certaines carences apparentes de la loi sur l'immigration. Il se félicite des démarches qui seraient entreprises en vue de modifier le projet de loi sur la presse, dont l'Assemblée nationale était encore saisie au moment où le présent rapport a été établi. Le Représentant spécial serait pour la suppression des sanctions pénales pour diffamation prévues dans ce projet.

22. Le Représentant spécial félicite l'Assemblée nationale du sérieux avec lequel elle a examiné les projets de loi relatifs à la création d'un conseil anticorruption et à la déclaration des avoirs et intérêts des parlementaires, des ministres et des hauts fonctionnaires. Ces propositions de lois, faites par certains membres de l'Assemblée nationale, ne sont encore ni soutenues par le gouvernement ni adoptées par le législatif. La mise en place de moyens efficaces de lutte contre la corruption au Cambodge est essentielle. La corruption s'est développée avec l'ouverture rapide du pays, l'entrée de personnel et de capitaux étrangers, la croissance de l'économie et la modicité endémique des traitements des fonctionnaires (et de la plupart des employés du secteur privé). Si des mesures ne sont pas prises d'urgence pour freiner la corruption officielle, en particulier, la confiance que le public met dans les institutions du pays sera sérieusement entamée. Dans plusieurs circonscriptions, des organismes de surveillance de la corruption officielle ont été mis en place, à l'instar de la Commission indépendante contre la corruption à Hong Kong. Le Représentant spécial estime que la création proposée du conseil anticorruption, qui serait sur le même modèle, aurait des pouvoirs analogues et réunirait des personnes de la plus haute intégrité, aiderait le gouvernement à maintenir la primauté du droit et la confiance que le public met dans les institutions de la société. Le Représentant spécial fait remarquer que l'absence de cette confiance ne pourra que nourrir la désaffection à l'égard du politique.

G. Indépendance du pouvoir judiciaire et primauté du droit

23. Le Représentant spécial appelle de nouveau l'attention sur la préoccupation qu'il a exprimée dans ses précédents rapports à propos de l'indépendance du pouvoir judiciaire, et qui s'est trouvée renforcée au cours des consultations qu'il a eues durant sa cinquième mission. Parmi les mesures nécessaires les plus urgents, il y a lieu de citer :

a) l'octroi de traitements et d'indemnités suffisants aux agents judiciaires. Un traitement de 50 000 riels par mois (environ 20 dollars E.-U.) ne saurait en aucune manière assurer l'indépendance des agents judiciaires ou les mettre à l'abri de tentations incompatibles avec leurs fonctions;

b) la mise en place des éléments indispensables - notamment les textes juridiques, le papier, les photocopieuses et les fonds nécessaires aux enquêtes;

c) le degré voulu d'indépendance budgétaire du pouvoir judiciaire;

d) la formation, notamment des séminaires et ateliers sur les droits de l'homme organisés régulièrement pour permettre l'échange des données d'expérience entre agents judiciaires;

e) le respect de la séparation des pouvoirs. Les consultations avec le Ministère de la justice pour la mise à jour des lois et principes juridiques devraient être remplacées sur le champ par des consultations avec un agent ou organisme judiciaire indépendant et expérimenté n'ayant aucun lien avec le gouvernement. Cela étant, la responsabilité de la décision de justice doit demeurer l'apanage exclusif du juge chargé de l'affaire et ne doit être jamais déléguée ou cédée à une autre personne;

f) la mise en place d'un système de "mentors" et de conseillers judiciaires;

g) la nomination dans toutes les provinces d'avocats pouvant être commis d'office, pour aider, notamment, à la conduite sérieuse des procès au pénal;

h) l'organisation de visites d'agents judiciaires dans les prisons (en sus des visites de procureurs); et

i) le renforcement de l'indépendance de la police judiciaire et de la police militaire qui doivent pouvoir s'acquitter convenablement de leur mission conformément à la loi, et l'amélioration de l'infrastructure régionale des tribunaux et parquets militaires, compte tenu du grand nombre de cas d'abus de pouvoir par des militaires que les tribunaux civils ont signalés au Représentant spécial durant sa cinquième mission. Dans la province de Siem Reap, par exemple, on estime officiellement qu'entre 60 et 70 % des abus peuvent être attribués à des militaires. Il conviendrait également d'envisager la promulgation de lois permettant à la police, au parquet et aux tribunaux militaires de prêter leur concours aux autorités civiles dans les affaires où des militaires et des civils sont impliqués.

24. Le Représentant spécial recommande de constituer un comité interministériel de haut niveau regroupant des représentants des ministères de la défense, de l'intérieur et de la justice et chargé d'enquêter et de faire rapport sur les plaintes judiciaires concernant le refus ou le défaut d'exécution par la police militaire ou d'autres agents d'ordres judiciaires visant des militaires, des personnalités politiques ou des membres de leur famille. Nul ne doit être au-dessus des lois. Le Représentant spécial continue de recevoir des plaintes du pouvoir judiciaire faisant état d'abus de pouvoir et de la difficulté que posent, dans la pratique, la poursuite des auteurs de ces abus devant les tribunaux et leur châtement (si ce n'est dans le cas des infractions les plus graves). Ce comité interministériel devrait également examiner les menaces à l'encontre d'agents judiciaires et, le cas échéant, engager des poursuites, conformément à la loi, afin que ces menaces fassent l'objet d'enquêtes et que leurs auteurs soient punis.

25. Le Centre pour les droits de l'homme devrait redoubler d'efforts, en coopération avec les donateurs internationaux et les organisations non gouvernementales locales et internationales de défense des droits de l'homme, pour pourvoir aux besoins urgents du pouvoir judiciaire cambodgien énumérés plus haut, ainsi que dans les précédents rapports du Représentant spécial. Il conviendrait de porter ce sujet à l'attention du Rapporteur spécial sur l'indépendance et l'impartialité du pouvoir judiciaire, des jurés et des assesseurs et l'indépendance des avocats. Le Centre ne devrait ménager aucun effort pour expliquer publiquement les raisons et la finalité de l'indépendance du pouvoir judiciaire.

26. A cet égard, le Représentant spécial relève avec appréciation qu'une loi portant création d'un conseil supérieur de la magistrature a été adoptée par l'Assemblée nationale. Il s'inquiète néanmoins de voir qu'en dépit des tentatives de plusieurs membres de l'Assemblée nationale, cette loi ne prévoit pas des garanties suffisantes sur le plan de l'indépendance du pouvoir judiciaire. Plus précisément, elle ne contient pas de dispositions assurant l'impartialité dans la nomination des juges, les motifs de sanctions disciplinaires à leur égard, les différents types de sanctions disciplinaires possibles et la procédure de révocation des juges. Etant donné les problèmes actuels, relevés plus haut, en ce qui concerne la mise en oeuvre effective de la séparation des pouvoirs et de l'indépendance du pouvoir judiciaire, le Représentant spécial recommande que les mesures de sauvegarde nécessaires à cette indépendance soient inscrites dans la loi, y compris par voie d'amendement, en faisant appel, si nécessaire, au concours du Centre pour les droits de l'homme.

#### H. Prisons et autres établissements de détention

27. Le Représentant spécial se félicite des initiatives prises par le Centre pour soutenir, conseiller et aider les fonctionnaires chargés de la gestion des prisons. Il relève avec appréciation le caractère généralement ouvert et de plus en plus éclairé et humain de l'administration pénitentiaire dans plusieurs prisons cambodgiennes, compte tenu des sérieuses et inévitables restrictions financières. Le Représentant spécial apprécie en particulier les initiatives prises dans la prison de Siem Reap pour :

a) organiser des cours d'alphabétisation à l'intention des prisonniers et donner à ceux-ci des qualifications qui leur seront utiles après leur libération;

b) installer des équipements sportifs, de badminton notamment, et organiser des exercices réguliers;

c) passer régulièrement des bandes-vidéo (en utilisant semble-t-il le matériel personnel d'un agent de la prison);

d) améliorer le menu des prisonniers et déléguer à ceux-ci la confection des repas.

28. Les initiatives de ce type pourraient être étendues à d'autres établissements. Les bandes-vidéo en particulier représentent un moyen populaire d'éducation, notamment sur des questions telles que les droits des prisonniers, le fonctionnement des tribunaux et le SIDA/VIH. Le Centre devrait continuer à étudier les formules de ce type.

29. Le Représentant spécial se félicite de la décision du Ministère de l'intérieur de rédiger un règlement des prisons, en partie en collaboration avec le Centre pour les droits de l'homme. Le Représentant spécial recommande au gouvernement de consulter le Centre pour veiller à ce que ce règlement, lorsqu'il est finalement promulgué, soit tout à fait conforme aux normes applicables en matière de droits de l'homme et est bien appliqué.

30. Des progrès appréciables sont faits en ce qui concerne l'amélioration de plusieurs prisons. Le Représentant spécial tient à en féliciter le gouvernement. Il rend également hommage à l'oeuvre permanente de conseil et d'assistance du Centre, qui devrait se poursuivre. Il apprécie hautement l'assistance médicale fournie régulièrement par la LICADHO et "Médecins du monde" dans plusieurs prisons de Phnom Penh, et se félicite du rapport détaillé sur la situation des prisons au Cambodge établi par le Centre pour les droits de l'homme, ainsi que de la réussite du séminaire organisé à l'intention des agents pénitentiaires, à Phnom Penh, par le Centre, en collaboration avec les ministères de la justice, de l'intérieur et de la santé, séminaire au cours duquel il a pris la parole durant sa cinquième mission. Cette manifestation a également bénéficié des précieuses contributions de deux experts internationaux, M. Andrew Coyle, directeur de la prison de Brixton, à Londres, et M. Gabriel Otterman, de l'Organisation "Médecins pour les droits de l'homme" (Etats-Unis d'Amérique).

31. Le Centre devrait continuer de surveiller la suite que le gouvernement donne aux recommandations formulées dans les précédents rapports à propos de l'amélioration des prisons.

#### I. Liberté d'expression et projet de loi sur la presse

32. Le Représentant spécial fait état de sa préoccupation devant un certain nombre d'événements concernant la liberté d'expression au Cambodge, telle qu'elle est garantie par la Constitution et prévue à l'article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, auquel le Cambodge est partie :

a) Le plus sérieux de ces événements a trait à la succession d'attaques contre des éditeurs de journaux et des journalistes. En moins de huit mois, trois journalistes ont été tués (dans un cas, il pourrait s'agir d'un accident);

b) Des journaux ont été interdits ou suspendus par le gouvernement; et

c) Le projet de loi sur la presse, tel qu'il a été présenté par le gouvernement à l'Assemblée nationale, contient des dispositions de large portée relatives aux sanctions pénales en cas de diffamation civile ou de menace à la sécurité nationale ou aux institutions du pays.

33. Le Représentant spécial relève avec satisfaction :

a) l'écho donné par Sa Majesté le roi aux préoccupations dont l'Assemblée générale, le Représentant spécial et le Centre pour les droits de l'homme ont fait état au gouvernement, ainsi que son soutien aux démarches qui auraient été entreprises au sein de l'Assemblée nationale pour répondre à ces préoccupations;

b) l'existence d'une assez grande liberté de l'information au Cambodge, liberté renforcée par le grand nombre de titres locaux et internationaux en vente, et l'action très vigoureuse et souvent critique des commentaires politiques de la presse; et

c) les initiatives relevant d'un intérêt accru pour l'éthique journalistique. Le Représentant spécial a prononcé le discours d'ouverture de la table ronde sur l'éthique journalistique et la diffamation organisée conjointement par l'UNESCO et le Centre pour les droits de l'homme, à Phnom Penh, à laquelle a participé un large éventail de représentants des médias locaux. Les participants à cette manifestation ont entrepris d'améliorer les normes du travail journalistique au Cambodge et de favoriser une meilleure prise de conscience du fait que la plus grande liberté dont jouissent les journalistes cambodgiens s'accompagne du devoir de rendre compte des faits avec exactitude et de tenir un discours exempt de propos diffamatoires, respectueux de la vie privée et de la dignité d'autrui et dénué de toute entorse outrageuse aux valeurs culturelles et linguistiques généralement admises. Le Représentant spécial apprécie tout particulièrement et respectueusement l'appui constant exprimé par Sa Majesté le roi du Cambodge en faveur d'un grand degré de liberté d'expression au Cambodge, élément nécessaire dans toute société qui aspire au progrès politique et économique.

J. Droit d'être élu et de participer à la conduite des affaires publiques

34. Le Représentant spécial exprime son inquiétude devant les nombreux échos de menaces dont auraient fait l'objet des membres de l'Assemblée nationale qui, dans l'enceinte de l'Assemblée ou à l'extérieur, avaient exprimé des opinions divergentes de celles du gouvernement. Le droit qu'ont les membres de l'Assemblée d'exprimer les opinions que leur dicte leur conscience doit être défendu avec vigilance et résolument protégé par le gouvernement et par tous les agents de l'Etat. Les menaces, réelles ou présumées, contre la personne de membres de l'Assemblée sont incompatibles avec le caractère démocratique de la Constitution. Le gouvernement se doit de répondre avec toute la rigueur voulue à toute présomption de menace de ce type, qui représente un défi direct lancé à l'Assemblée tout entière. Le cas échéant, l'Assemblée serait habilitée, voire obligée (indépendamment du gouvernement), de réagir vigoureusement pour défendre les privilèges et immunités de ses membres, y compris lorsque la majorité de ceux-ci est en désaccord avec les vues exprimées par ceux qui font l'objet des menaces. Le Représentant spécial recommande au gouvernement de prendre immédiatement les mesures voulues pour déterminer l'origine des menaces ou présomptions de menaces contre des membres de l'Assemblée et d'entamer, conformément à la loi, des poursuites contre leurs auteurs afin qu'ils puissent être jugés pour cette atteinte grave à la Constitution. Le Représentant spécial recommande en outre que l'Assemblée

elle-même lance sa propre enquête sur cette atteinte présumée à ses privilèges. S'il n'est pas mis fin résolument et promptement aux menaces contre les membres de l'Assemblée, les inhibitions qui en résulteraient risquent de porter un coup des plus graves à la démocratie cambodgienne.

35. Ayant reçu des plaintes officielles pour menaces de mort adressées à des membres de l'Assemblée, le Représentant spécial, sans préjuger du fond des affaires en question, est en devoir de les prendre au sérieux et de réagir immédiatement. Il doit y réagir d'une manière qui indique clairement que de telles menaces, si elles sont avérées, représentent une atteinte des plus graves aux droits de l'homme non seulement des personnes qui en font l'objet, mais également de l'ensemble du corps politique au Cambodge. Le Représentant spécial, outre qu'il porte ses préoccupations à cet égard à l'attention du gouvernement, a donc, tant verbalement durant sa cinquième mission que par écrit, pris l'initiative de porter ces présomptions de menaces à l'attention :

a) du Rapporteur spécial sur la question des exécutions sommaires, extrajudiciaires ou arbitraires, dont le mandat couvre les comportements de ce type;

b) du Rapporteur spécial sur la question du droit à la liberté d'opinion et d'expression, au motif qu'elles représentent une atteinte des plus manifestes à la liberté d'expression de personnes dont le privilège à cet égard est universellement protégé par le droit parlementaire; et

c) de l'Union interparlementaire, en lui suggérant d'envisager, en consultation avec l'Assemblée nationale, l'envoi au Cambodge d'une mission de sensibilisation au caractère essentiel de la liberté des membres élus de l'Assemblée d'exprimer les opinions que leur dicte leur conscience, sans crainte et sans menaces d'aucun genre, en particulier de menaces à leur sécurité personnelle.

K. Groupes vulnérables, notamment les femmes, les enfants et les minorités

36. Aux recommandations concernant les groupes vulnérables formulées dans ses rapports précédents, le Représentant spécial ajoute les recommandations énoncées plus haut à propos de la vulnérabilité particulière des femmes et des enfants en ce qui concerne l'information et autres mesures relatives au SIDA/VIH et à l'espacement des naissances.

37. Le Représentant spécial se félicite du communiqué de presse publié à Hanoi, le 17 janvier 1995, à l'issue de la réunion entre les Représentants des Gouvernements cambodgien et vietnamien, à propos de la détermination des deux parties à régler les problèmes généraux et concrets de l'immigration dans un sens conforme à la législation nationale et au droit et à la pratique internationaux. Il se félicite également de la visite que les ministres de l'intérieur du Gouvernement cambodgien ont effectuée, le 20 janvier 1995, à Chrey Thom, le jour même où il s'y trouvait pour la deuxième fois.

38. Le Représentant spécial note que, pendant son séjour à Chrey Thom, les archives familiales qui se trouvaient dans les bureaux de l'administration locale depuis l'époque de l'Etat du Cambodge ont été comparées avec la

situation de cinq familles vivant à Chrey Thom depuis près de deux ans, ayant trouvé là refuge après avoir fui leur lieu de résidence traditionnel sous la protection des Nations Unies. Dans bien des cas, ces archives prouvent de manière suffisamment probante que ces familles vivaient depuis longtemps au Cambodge, souvent depuis plus d'une génération. Le Représentant spécial recommande que les autorités cambodgiennes, en étroite collaboration avec le HCR et le Centre pour les droits de l'homme et avec l'appui du PAM et l'assistance des ONG cambodgiennes de défense des droits de l'homme, établissent et tiennent à jour un registre des familles d'origine vietnamienne vivant à Chrey Thom. Le Centre devrait aussi prêter son concours pour obtenir les documents pertinents permettant d'établir auprès des autorités que les familles vivant à Chrey Thom, ou du moins toutes celles qui peuvent le prouver, résident bien de longue date (comme elles le prétendent) au Cambodge, parfois depuis plusieurs générations. En cas de perte ou de confiscation de documents, le Représentant spécial demande instamment que les preuves soient obtenues auprès de voisins, d'amis ou de témoins à l'appui des affirmations de ceux qui prétendent résider depuis longtemps au Cambodge. Il exprime le voeu que, comme il l'a déjà suggéré, la situation à Chrey Thom trouve sans délai une solution régulière et cohérente, selon des modalités compatibles avec la Constitution, les conventions internationales ratifiées par le Cambodge et le droit national, et comme préconisé dans le communiqué de presse de Hanoi. Le drame que vivent ces familles, et dont le Représentant spécial a pu être témoin, s'accompagne de sérieuses restrictions à la jouissance des droits de l'homme : la communauté de Chrey Thom est de fait assimilable à un camp de réfugiés flottant dont les habitants jouissent de droits limités sur le plan de la liberté de mouvement, de l'accès à l'emploi et aux activités rémunératrices, de l'approvisionnement en vivres et en eau, des soins médicaux et de la scolarisation des enfants, en dépit de l'assistance régulière et appréciable qui leur est fournie par le PAM, le HCR, la Croix-Rouge cambodgienne, Médecins du monde et la LICADHO. Il conviendrait que cette situation soit réglée immédiatement.

39. Le Représentant spécial se félicite de la décision annoncée par le gouvernement, le 30 janvier 1995, d'établir une procédure de tri visant à déterminer quelles personnes déplacées d'origine vietnamienne résidant à Chrey Thom ont le droit de regagner leur commune de résidence traditionnelle en vertu des dispositions de la loi sur l'immigration. Il recommande au Centre pour les droits de l'homme et au HCR de continuer de coopérer avec le gouvernement et de fournir, en tant que de besoin, l'aide nécessaire pour déterminer honnêtement le statut de ces personnes. Le Représentant spécial continuera de suivre l'évolution de la situation à cet égard.

L. Obligations concernant l'établissement de rapports  
en vertu de conventions internationales

40. Le Représentant spécial attache la plus haute importance au respect par le Cambodge de ses obligations en matière d'établissement de rapports en vertu des conventions internationales auxquelles il est partie. Il se félicite des progrès accomplis à cet égard et exprime l'espoir que les rapports en question seront achevés rapidement. Il recommande au Centre pour les droits de l'homme de continuer, avec le concours des Volontaires des Nations Unies et de l'UNICEF, d'offrir toute l'assistance qui pourrait être utile au Gouvernement cambodgien à cette fin.



M. Questions de sécurité

41. Le Représentant spécial a été longuement informé de la situation en matière de sécurité au Cambodge, qui continue d'entraver la reconstitution rapide d'une société attachée à la primauté du droit, pleinement respectueuse des droits de l'homme et jouissant des bienfaits de la croissance économique.

42. Un événement particulièrement inquiétant survenu au cours de la période à l'examen a trait à l'attaque de touristes occidentaux attirés au Cambodge par la beauté des sites naturels et des trésors culturels du pays. Le Représentant spécial a fait part au gouvernement de la grave préoccupation suscitée par ces attaques et émis le voeu que leurs auteurs puissent être retrouvés et traduits en justice. Il recommande qu'aucune impunité ne soit tolérée pour les personnes reconnues coupables de tels crimes, qui infligent de grandes souffrances aux victimes et à leurs familles, constituent une attaque odieuse contre des touristes sans défense et portent un grave préjudice à la réputation internationale du Cambodge et aux perspectives de reconstruction de son économie. Il conviendrait de porter ce sujet à l'attention du Rapporteur spécial de la Sous-Commission sur la question de l'impunité.

43. Le Représentant spécial prend note des efforts qui continuent d'être faits pour nettoyer le territoire cambodgien des mines antipersonnel et antichar. Il rend de nouveau hommage au travail accompli par tous ceux qui participent à ces activités, notamment le Centre cambodgien pour le déminage, la Compagnie française d'assistance spécialisée, le "Halo Trust" et le Groupe consultatif sur les mines. Il félicite le Gouvernement cambodgien du soutien qu'il apporte à ces activités, et les donateurs extérieurs de leur assistance pratique. Il recommande à tous les participants aux opérations de déminage de consulter les autorités militaires de pays ayant des relations amicales avec le Cambodge à propos des découvertes technologiques qui pourraient accélérer le processus de déminage, opération vitale pour l'agriculture. Le Représentant spécial a été informé que le déminage d'une superficie à peine supérieure à un kilomètre carré peut prendre jusqu'à six mois. Etant donné l'ampleur du problème des mines au Cambodge, y compris la pose de nouvelles mines, le danger des mines fluviales que la saison des pluies amène sur des terres précédemment "nettoyées" et l'augmentation constante du nombre des victimes, l'état actuel des choses appelle des solutions plus radicales. Il conviendrait de mettre au point une nouvelle technologie capable de défaire ce que l'ingéniosité maléfique d'une autre technologie a pu faire dans des pays comme le Cambodge, l'Afghanistan et l'Angola. Le Représentant spécial recommande que le Secrétaire général, parallèlement à d'autres initiatives qu'il est en train de prendre à propos de la révision de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (1990) et de l'élaboration d'un projet amendé de protocole sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de mines, pièges et autres dispositifs (Protocole II), examine la possibilité d'organiser une réunion de haut niveau d'experts techniques qui donneraient leur avis sur les nouveaux moyens technologiques susceptibles d'accélérer grandement le déminage au Cambodge et dans d'autres pays où les mines continuent d'occasionner des souffrances, une insécurité et des privations économiques effrayantes.

44. Le Représentant spécial félicite le gouvernement et l'Assemblée nationale du projet de loi tendant à interdire unilatéralement l'importation et l'emploi de mines par tous les organismes de l'Etat.

45. Le Représentant spécial note qu'il lui a été signalé la disparition d'un grand nombre de chefs de communes et de villages, d'enseignants et d'autres personnes capturées dans les provinces de Siem Reap et du nord-ouest, apparemment par des unités de l'armée nationale du Kampuchea démocratique ("Khmers rouges"). Les plus hautes autorités ont insisté auprès du Représentant spécial, durant sa cinquième mission, sur les souffrances des familles concernées. Le Représentant spécial se féliciterait de toute intervention dont le CICR prendrait l'initiative pour déterminer ce qu'il est advenu de ces personnes et obtenir leur libération. Il demande au Centre d'étudier les moyens d'établir et de tenir à jour une liste exhaustive de ces personnes, en coopération avec les autorités cambodgiennes. Cette liste serait transmise au CICR pour enquête et secours humanitaire, autant que faire se peut. Il prie le Secrétaire général d'étudier les moyens par lesquels les contacts appropriés pourraient être établis avec la partie du Kampuchea démocratique (parti politique des "Khmers rouges") ou ses Représentants pour leur demander, à titre humanitaire, d'enquêter sur le sort de ces personnes disparues et d'en faire part à la communauté internationale ainsi qu'aux familles concernées, afin d'alléger leurs souffrances.

N. Aide et appui techniques actuellement fournis

46. Le Représentant spécial félicite une fois de plus le Centre et ses agents, y compris les Volontaires des Nations Unies, pour l'oeuvre qu'ils ont accomplie avec dévouement au cours de la période à l'examen. Il rend de nouveau hommage à l'action capitale des organisations non gouvernementales cambodgiennes de défense des droits de l'homme.

47. Le Représentant spécial relève que des retards sont intervenus en ce qui concerne l'appui financier et autre au Bureau cambodgien du Centre pour les droits de l'homme, retards signalés par celui-ci dans son rapport à l'Assemblée générale (A/49/635/Add.1, par. 8, 60 et 63 à 71). Il demande instamment que des mesures effectives et imaginatives soient prises au sein de l'administration de l'Office des Nations Unies à Genève pour lever les difficultés décrites dans ledit rapport, qui ont un effet de sape des plus manifestes sur l'efficacité du travail du Centre.

Annexe

PROGRAMME DE LA CINQUIEME MISSION DU REPRESENTANT SPECIAL  
(19-29 janvier 1995)

Jeudi 19

- Entretien avec M. Benny Widiono, Représentant du Secrétaire général au Cambodge
- Rencontre avec le personnel du Bureau cambodgien du Centre pour les droits de l'homme, portant notamment sur le droit au logement
- Inauguration du Bureau de coordination technique de l'Union européenne au Cambodge.

Vendredi 20 : Mission à Chrey Thom

- Visite à Chrey Thom (frontière vietnamienne) en compagnie de députés, du Président de la Commission pour la protection des droits de l'homme et la réception des plaintes de l'Assemblée nationale, de représentants du HCR, du PAM, du CICR, de Médecins du Monde, de la LICADHO et de l'ADHOC et de membres de la presse.

Samedi 21 : Mission à Siem Reap

- Rencontre avec des représentants d'organismes des Nations Unies et d'ONG internationales et locales d'aide et de défense des droits de l'homme; réunion d'information sur les personnes déplacées à l'intérieur du pays, le droit à l'alimentation, le droit à la santé et le droit à la sécurité;
- Rencontre, sur le site archéologique d'Angkor, avec des fonctionnaires de l'UNESCO, des membres de l'Ecole française d'Extrême-Orient et des membres de l'Equipe pour la sauvegarde d'Angkor dépêchée par le Gouvernement japonais.

Dimanche 22 : Mission à Siem Reap (suite)

- Visite à la prison provinciale
- Visite à des personnes déplacées dans le district de Puok
- Entretien avec M. Tun Chay, gouverneur de la province de Siem Reap, et les Vice-gouverneurs.

Lundi 23 : Mission à Siem Reap (suite)

- Entretien avec M. Phlong Chhlam, président du tribunal
- Entretien avec M. Tun Chay et le commandant adjoint de la quatrième région militaire

- Réunion d'information sur le déminage à Siem Reap, organisée par le "Halo Trust"
- Entretien avec M. Sam Rainsy, député de Siem Reap
- Entretien avec Mme Saumura Thioulong et deux autres personnalités cambodgiennes à propos des femmes et du SIDA.

Mardi 24 : Droit à la santé

- Visite à l'hôpital Monivong
- Rencontre avec le Comité interministériel de prévention et de lutte contre le SIDA/VIH
- Rencontre avec l'Association cambodgienne pour la promotion de la femme et l'Association des étudiants khmers
- Rencontre avec des prostituées et le personnel médical dans le dispensaire communautaire de Tuol Kork
- Rencontre sur la santé et le SIDA au bureau de l'OMS, avec des fonctionnaires de l'OMS et d'autres agents des Nations Unies s'occupant du problème du SIDA
- Entretien avec le Ministre de la santé.

Mercredi 25 : Droit à l'alimentation

- Entretien avec M. Hun Sen, deuxième président du gouvernement
- Rencontre, organisée par l'Assemblée nationale, avec des députés représentant des provinces touchées par les pénuries de vivres et des agents du PAM et de la FAO
- Déjeuner avec M. Kem Sokha, président de la Commission des droits de l'homme de l'Assemblée nationale, et M. Son Chhay, député de Siem Reap
- Visite de villages touchés par la disette dans la province de Kompong Speu
- Rencontre avec les ambassadeurs
- Réception au Bureau cambodgien du Centre pour les droits de l'homme permettant au Représentant spécial de rencontrer les diplomates, les représentants des organismes des Nations Unies, les directeurs des ONG cambodgiennes de défense des droits de l'homme et les éditeurs et rédacteurs de journaux locaux.

Jeudi 26 : Réforme de l'armée et justice - rencontres avec les ministres  
- rencontre avec les ONG

- Entretien avec le général Sao Sok, procureur militaire
- Entretien avec MM. Tea Banh et Tea Chamrath, coministres de la défense
- Entretien avec M. Om Radsady, président de la Commission de l'information et des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, et plusieurs membres de la Commission ainsi que des membres de la Commission pour la protection des droits de l'homme et la réception des plaintes de l'Assemblée nationale
- Réunion conjointe, au Ministère des affaires étrangères, avec les sous-comités interministériels chargés d'établir les rapports concernant le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et la Convention relative aux droits de l'enfant, M. Chem Snguon, ministre de la justice, M. Uch Kim An, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, M. Bjorn Ljungqvist, représentant de l'UNICEF, et M. Daniel Prémont, directeur du bureau cambodgien du Centre pour les droits de l'homme
- Allocution dans le cadre du séminaire sur l'état des prisons cambodgiennes (22-27 janvier) organisé par le Centre pour les droits de l'homme, en coopération avec les ministères de la justice, de l'intérieur et de la santé, et avec la participation de M. Andrew Coyle, directeur de la prison de Brixton (Royaume-Uni), et M. Gabriel Otterman, de l'organisation "Médecins pour les droits de l'homme" (Etats-Unis d'Amérique)
- Entretien avec M. Ney Thol, président du tribunal militaire et des agents judiciaires
- Rencontre avec des ONG cambodgiennes de défense des droits de l'homme
- Rencontre avec l'Association des journalistes khmers.

Vendredi 27 : Liberté de l'information - audience accordée par le Roi

- Entretien avec M. Anthony Kevin, ambassadeur d'Australie, et M. Martin Collacott, ambassadeur du Canada
- Allocution d'ouverture de la table ronde sur l'éthique journalistique et la diffamation organisée conjointement par l'UNESCO et le Centre pour les droits de l'homme
- Audience accordée par Sa Majesté le roi Preah Bat Samdech Preah Norodom Sianouk Varman
- Conférence de presse à l'aéroport de Phnom Penh.

-----